

UNION INFO express

UNION du corps enseignant secondaire genevois - 6, rue de la Tour-de-Boël - 1204 Genève
secretariat@union-ge.ch -- www.union-ge.ch

JANVIER 2020

Dans ce numéro :

- Édito Budget 2020 de l'État : qui perd perd !
- Le DIP fait le vide autour des élèves
- Suisse : digitalisation aux frais des enseignant.e.s
- Offres d'achat de matériel informatique
- Personnel enseignant précarisé pendant la formation
- Les enseignant.e.s de l'ESII ont le sens du service public

Le DIP fait le vide autour des élèves

Le Département de l'Instruction Publique a décidé de protéger les élèves contre le danger des machines présentes dans les ateliers du CFPP. En les mettant totalement à l'arrêt, suite à un audit réalisé en l'absence des profs, qui probablement n'y connaissent rien en matière de prévention des accidents !

Il a également sauvé des milliers de collégiens d'une intoxication certaine en interdisant plusieurs expériences importantes de biologie, la plupart conçues en collaboration avec l'Université de Genève, parce que, d'une manière ou d'une autre, elles devaient être très dangereuses aussi !

Enfin, le DIP devrait à l'avenir mieux protéger les élèves de leurs parents, puisqu'une nouvelle directive (encore une !!!) sur l'obligation de dénoncer indique qu'une mauvaise odeur corporelle peut être le signe d'un dysfonctionnement familial qui doit être communiqué au supérieur hiérarchique.

La confiance règne !!!

Édito Budget 2020 de l'État : qui perd perd !

Il faut croire que le canton de Genève ne peut plus se payer ce qu'il a pourtant su offrir par le passé à ses Conseillers d'État et à la plupart de ses députés : **un collègue avec une offre diversifiée et performante** qui réponde au potentiel de ses élèves.

Personne, évidemment, ne conteste la légitimité d'un parlement majoritairement à droite à décider qu'un déficit de 500 millions est largement suffisant, ni celle d'un exécutif à supprimer une prestation qu'il estime ne plus être en mesure de financer.

Il y a pourtant quelque chose de mesquin dans ce poker menteur.

Les partis gouvernementaux qui œuvrent conjointement depuis des décennies à la conduite des services publics genevois, y ont continuellement apporté de nouvelles normes et leur inévitable dose de vérifications, engendrant de plus en plus de postes de contrôleur et de planificateur.

A cette boulimie de directives et de formulaires, issue des ressources humaines mais voulue par les autorités politiques, s'est superposée la volonté d'ajouter systématiquement, avec une facilité déconcertante, des responsabilités supplémentaires à ceux qui sont directement en contact avec la population genevoise, sans jamais énoncer celles qu'on leur retire.

Le succès de ces démarches a été fulgurant. Aujourd'hui, les médecins soignent moins, les policiers écrivent plus, et les profs se demandent comment enseigner sans risque.

Alors oui, si le but de la majorité du Grand Conseil est de faciliter le travail de ceux qui fournissent des prestations sur le terrain, il y a du pain sur la planche.

Et en effet, il serait bon pour les fonctionnaires, et pour la population qui les paye, que les magistrats cessent de rêver à la mise en œuvre de leur politique tant qu'une majorité du parlement n'est pas prête à la financer.

Les élèves, c'est bien dans les écoles qu'ils se rendront, pas dans les états-majors.

A vouloir privilégier la posture plutôt que la négociation, le Conseil d'État et le Grand Conseil planifient une baisse historique de l'offre du système de formation.

A ce jeu-là, personne ne gagne.

Adhérez, l'UNION c'est vous !

L'UNION s'engage à vos côtés

Offres d'achat de matériel informatique pour le personnel enseignant

Puisque le DIP refuse de nous équiper de manière correcte, il devrait au moins nous communiquer les informations qui nous permettraient d'obtenir nos outils à moindres frais, mais ce n'est pas la politique du département...

Sachez toutefois que plusieurs entreprises proposent des réductions au personnel enseignant et parfois aux élèves. Vous trouverez sur le site de l'UNION dans la rubrique «trucs et astuces» sous informatique, une liste d'offres permanentes ou occasionnelles.

Citons parmi les offres les plus avantageuses le projet Neptune qui ouvre une fenêtre d'achat en février.

Les enseignant.e.s de l'ES II ont le sens du service public

Le taux d'absence pour maladie et accident est de 5.3% pour le petit État. Il est de 4.4 % pour l'ensemble du personnel enseignant, **et seulement de 3.7 % à l'ESII.**

De plus, en 2017, le personnel enseignant de l'ES II a permis à 85 % des moins de 25 ans d'obtenir une première certification. Une performance, si l'on considère que plus de 40 % élèves sortant du CO n'atteignaient pas les objectifs minimaux du PER et donc ne disposaient pas des connaissances requises par les programmes de l'ES II¹.

Faut croire que l'argent public, ça sert à quelque chose !

¹Compte de fonctionnement par politique publique 2018 – p. 144

Suisse - digitalisation aux frais des enseignant.e.s

Dans tout le pays, la vague de la digitalisation déferle et n'épargne pas les écoles, plus ou moins forcées de passer au tout numérique. Les enseignant.e.s sont souvent oublié.e.s et leurs intérêts peu représentés.

Or, il n'est pas rare que la digitalisation implique une détérioration des conditions de travail, comme le déplore Franziska Peterhans, secrétaire générale de l'association faïtière des enseignant.e.s de Suisse. Elle cite notamment l'article 327 du Code des obligations qui stipule **que l'employeur doit fournir au travailleur les instruments de travail et les matériaux dont celui-ci a besoin ou l'indemniser correctement s'il les fournit lui-même.**

Ceci n'est pas uniquement valable pour les ordinateurs portables, les tablettes et autres smartphones, mais également pour les espaces dédiés à la préparation des cours qui doivent impérativement échapper à la logique du «home office».

Ainsi :

- On attend de l'enseignant.e qu'il/elle communique avec les parents d'élèves mais on ne met pas de téléphones à sa disposition ;
- On attend que l'enseignant.e travaille depuis sa maison et se connecte avec son ordinateur personnel ;
- Pour préparer les cours, il existe encore de nombreuses écoles sans ordinateur ou trop peu d'ordinateurs à disposition ;
- Pour un travail demandant de la concentration, le travail à la maison est la seule solution ;
- Pour les reconnaissances pour des voyages d'étude et des camps, un budget n'est que très rarement mis à disposition ;
- Dans les règlementations communales et cantonales, il manque très régulièrement des indications et des bases réglementaires pour dédommager les enseignant.e.s pour l'usage de leur matériel privé (ordinateur, téléphone portable et autres accessoires informatiques).

Personnel enseignant précarisé pendant la formation

De plus en plus d'enseignant.e.s en formation à l'IUFE sont contraint.e.s de demander une aide d'urgence pour achever leur formation. En effet, se former en pédagogie prive nos jeunes collègues de leur revenu et de toute autre forme d'aide sociale.

Ainsi nos futurs collègues sont de plus en plus nombreux à s'adresser au Fonds de subsides de l'enseignement secondaire pour obtenir une aide financière afin d'éviter une situation de surendettement. Cette situation est préoccupante car ce fonds solidaire d'entraide n'est pas un puits sans fond et n'a pas vocation à soutenir les frais de formation du personnel de l'État.

Bien évidemment, certaines directions invitent nos collègues à entreprendre cette démarche auprès du fonds, mais est-ce vraiment la forme de soutien qu'on serait en droit d'attendre d'un employeur « vertueux » ?